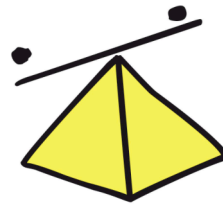




HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ



ASSOCIATION DES DIÉTÉTIENS  
DE LANGUE FRANÇAISE

Saint Denis, 5 avril 2006

## **Communiqué de presse**

### **La consultation diététique réalisée par un diététicien**

L'Association des diététiciens de langue française (ADLF) et la Haute Autorité de santé (HAS) ont élaboré, en partenariat, des recommandations pour la pratique clinique qui ont pour objectif de définir le contenu de la consultation diététique, les modalités de conduite d'un entretien et les éléments spécifiques de la démarche de soin diététique.

Ces recommandations s'adressent à l'ensemble des diététiciens et aussi à tous les professionnels de santé travaillant en collaboration avec eux.

La consultation diététique s'appuie sur une démarche de soin centrée sur les problèmes nutritionnels de la personne prise dans sa globalité. La démarche de soin diététique apporte un cadre aux trois types de consultation complémentaires qui peuvent être proposés :

1. La consultation initiale fait suite à une prescription médicale ou à la demande d'une personne. Dans ce dernier cas, si la demande de la personne est liée à un problème de santé identifié par le diététicien, les informations recueillies sont transmises au médecin désigné par cette personne et avec son accord ;
2. La(es) consultation(s) de suivi(s) permet(tent) de compléter la consultation initiale et/ou d'évaluer les objectifs diététiques pour aider le patient dans la prise en charge de sa maladie ;
3. La consultation finale évalue si les objectifs diététiques négociés ont été atteints et permet de proposer des consultations supplémentaires ou de clore la démarche.

En cours de consultation, le diététicien peut mener une ou plusieurs des actions suivantes :

- Evaluations complémentaires ;
- Apports de connaissances au patient ;
- Education thérapeutique nutritionnelle ;
- Aide à la prise de décision ;
- Actions de rééducation nutritionnelle ;
- Coordination avec d'autres professionnels de santé et mise en place d'actions de support (organisation de l'aide au repas, livraison) ;
- Conseils auprès des médecins.

Les éléments de traçabilité qui permettent d'assurer la continuité des soins doivent être consignés dans le dossier du patient où se retrouvent la prescription médicale et la synthèse écrite de la consultation initiale, des consultations de suivi et du bilan diététique.

**La synthèse et le texte des recommandations sont disponibles  
sur le site [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr) (rubrique « Publications »)**

**Haute Autorité de santé :**

**Responsable de la Communication**

Karen Candau

**Contact Presse**

Arielle Fontaine : 01 55 93 73 11

Virginie Lanlo : 01 55 93 73 18

Fax : 01 55 93 74 16

[contact.presse@has-sante.fr](mailto:contact.presse@has-sante.fr)